

MAIRIE



CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 09 février 2023
PROCÈS VERBAL

LE PLAN DE LA TOUR

Présents :

GIUBERGIA Laurent, LATIL Alexandre, OLIVIER Gérald, CHARLES Aline, BANET Fabien, VERGOZ Annick, BERENGUIER Nicolas, GINIER Céline, PIGNOL Florian, DE TREMERIE Gilles, MARCANTONI Lina, MARLIN Benoît, MACREZ Corinne, VASSEUR Florence, DUTEURTRE Jean-Philippe, BRUSILO Borys, BRANSIEC Frédéric, FOURNIER-NERI Christiane, ARNAL Pierre, REVEILLON Thierry, BILLO Marie-France, JAUDEL Sébastien.

BINET Marie donne procuration à MARLIN Benoit,

Secrétaire de séance : Aline CHARLES

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal du 09 février 2023 à dix-huit heures et trente-cinq minutes.

Le procès-verbal de la séance précédente est **ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ** (une abstention Frédéric BRANSIEC)

Avant de commencer le Conseil Monsieur le Maire informe que le point numéro 2 « Modification des statuts de la Société Publique Locale Golfe de Saint-Tropez Tourisme » est retiré.

Monsieur le Maire explique que la Communauté de communes a délibéré sur ce point le 16 janvier 2023, la Commune du Plan de la Tour a été considérée comme s'abstenant, n'ayant pu délibérer en amont. Par conséquent ce point est devenu sans objet.

1. Avances sur subventions à verser aux associations - année 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITÉ** (trois abstentions Gérald OLIVIER, Annick VERGOZ, Nicolas BERENGUIER).

- De procéder au versement d'une avance de subvention 2023 aux associations Plantouriennes selon le tableau ci-dessous,

- De dire que les dépenses seront imputées sur le compte 6574.

	ASSOCIATIONS	MONTANT
1	COMITE DES FETES ET DU SPORT PLANTOURIAN	9 000€
2	A.S.A SAINT-RAPHAEL	2 750€
	TOTAL	11 750€

2. Convention relative à une offre de concours pour le financement de la défense extérieure incendie Hameau de Courruero

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'**UNANIMITÉ**

- D'approuver les termes de la convention Offre concours pour le financement de la défense extérieure contre l'incendie,
- De l'autoriser à signer ladite convention.

3. Convention relative au financement des travaux de renforcement du réseau d'eau potable nécessaire à la défense extérieure incendie du Hameau de Courruero

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'**UNANIMITÉ**

- D'approuver les termes de la convention « Financement des travaux de renforcement du réseau d'eau potable nécessaire à la défense extérieure contre l'incendie »,
- De l'autoriser à signer ladite convention.

Intervention de Monsieur Thierry REVEILLON qui souhaite connaître la date de début des travaux, Monsieur Gérald OLIVIER répond que cela sera fait avant l'été (pas de date précise pour le moment).

4. Avenant à la convention de prestation de service avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail - Tarifs 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'**UNANIMITÉ** (deux abstentions Thierry REVEILLON et Sébastien JAUDEL).

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de prestation de service avec l'association interprofessionnelle de santé au travail pour l'année 2023.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 -Chapitre 12.

5. Organisation d'examens psychotechniques par le Centre de Gestion du Var - année 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'**UNANIMITÉ** (deux abstentions Thierry REVEILLON et Sébastien JAUDEL).

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Intervention de Monsieur Thierry REVEILLON, qui tient à expliquer son point de vue sur l'organisation de ces examens subventionnés par le Conseil Général (donc les impôts des administrés). Pour lui cela est une aberration, car l'AIST (point voté précédemment) dans le cadre des missions qui lui sont dévolues pourraient donner cette autorisation de conduire, permettre ainsi une économie et s'abstenir de faire des strates administratives. Il termine en précisant que cette explication justifie largement son abstention.

6. Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à la **MAJORITÉ** (deux voix contre Frédéric BRANSIEC, Sébastien JAUDEL) (4 abstentions Christiane FOURNIER NERI, Pierre ARNAL, Thierry REVEILLON, Marie-France BILLO).

- D'adopter la modification du tableau des effectifs proposée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Intervention de Monsieur Frédéric BRANSIEC, qui demande pourquoi le recrutement lié à la Police Municipale en remplacement de l'agent qui part, se fait par un « administratif secrétaire » et non par un agent « police municipal de terrain ».

Monsieur le Maire explique que la policière municipale en place est dispensée de terrain pour raison médicale, elle n'exerce donc que des missions de secrétariat, ce qui explique un recrutement contractuel secrétariat pour permettre l'exécution des missions réalisées actuellement.

De plus il précise que l'agent part en disponibilité et que de ce fait il peut potentiellement revenir, c'est la raison pour laquelle le recrutement ne se fait pas sur ce poste.

Lecture des décisions municipales 458 – 459 – 460 – 461 – 462 – 463 – 464 - 465- 466 – 467 – 468 – 469 – 470.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h12.

Le Maire,

Laurent GIUBERGIA

La secrétaire de séance

Aline CHARLES

